Image not found or type unknown

Droits de Caf suspendu

Par **Édith 10**, le **15/10/2020** à **14:09**

Bonjour, la CAF m'a annoncé la suppression de mes versements car je n'ai pas renvoyé le dossier de situation qu'ils m'ont envoyé. Le soucis est que je ne l'ai reçu seulement hier et rendu aujourd'hui même avec tous les documents. Le soucis est qu'ils m'annonce un traitement de mon dossier sous 4 semaines. Ne parlons pas du versement.

J'ai 4enfants, je ne travaille pas et je suis très inquiète.

On t'il le droit de supprimer mes droits, APL etc...?

Merci beaucoup pour votre aide et réponse.

Par **Visiteur**, le **15/10/2020** à **21:14**

Bonjour
Vous pouvez contester via votre compte Caf en premier lieu puis auprès du médiateur et de la commission de recours amiable si besoin .
Lien pour vous

https://www.aide-sociale.fr/reclamation-caf/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés